### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# Présentation de l'opération de dragage

### Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Petite Seine	Courbes de Noyen	Rivière	Vezoult	32,880	33,400	Noyen-sur-Seine

### Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au second semestre 2021.

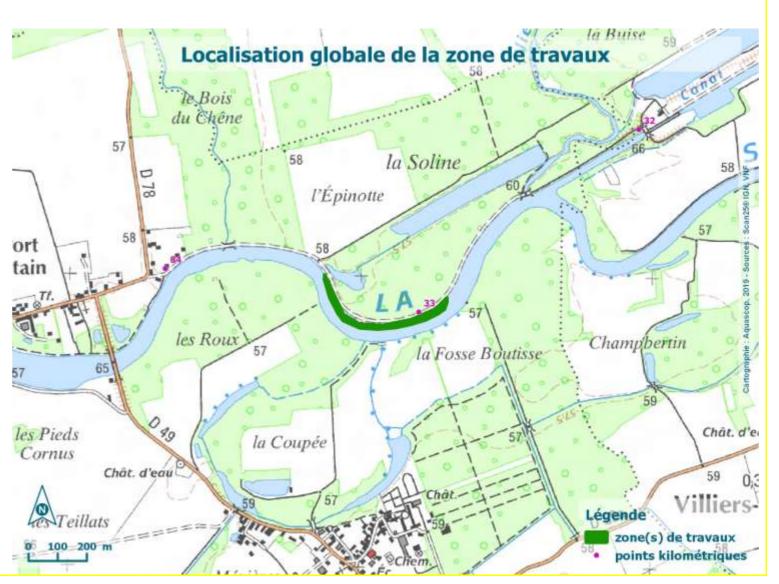
# Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

# Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
500	2021-RPS-PK 33,20 21E057210-004	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 23/03/2021.



### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# <u>Localisation exacte des travaux – cartographie</u>



### Programme de dragage 2021

Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# Fiche d'information : A\_2021\_1\_06

### Enjeux de qualité d'eau Type de voie(s) d'eau : Risques identifiés : - Rivière : Grand gabarit - Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : Petit gabarit Grand gabarit - Canal: - Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : Petit gabarit · Annexe : rigole, fossé - Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : - Milieu: • Urbain : habitat Rural Χ Industriel Portuaire

# Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Туре	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR34	La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2027	Bon	Bon

# Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	oui	captages AEP d'Hermé (0777003273, 077000280) et captages AEP de Noyen-sur-Seine (077000324, 077000613, 077000614, 077000615, 077000616)	souterrain	

### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# **Enjeux écologiques 1/2**

#### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi piscicole est située sur la Seine (03012100 - LA SEINE A COURCEROY 1), à environ 7 km en amont. Les dernières données disponibles sur le site <a href="http://www.naiades.eaufrance.fr/">http://www.naiades.eaufrance.fr/</a> datent de 2017. Les espèces principales de ce peuplement sont l'ablette, le chevesne, le gardon, le barbeau, le hotu et le spirlin ; les espèces secondaires sont le goujon, le vairon, la perche commune et la loche de rivière.

La zone de dragage est située à proximité de Villiers-sur-Seine. Un sondage effectué par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16/09/2015) indique une présence importante de chevaines, d'ablettes, de goujons, de gardons et de bouvières. Les autres espèces inventoriées sont la tanche et le silure glane.

Un autre sondage effectué à Grisy-sur-Seine (21/08/2015; le dragage est situé 8km à l'amont) montre également une présence importante de chevaines, de perches communes, de vandoises, d'ablettes, de goujons, de gardons et de bouvières; le hotu, la grémille, le perche soleil et le silure glane figurent également parmi les espèces recensées.

### Type de berges :

2017).

Les berges sont constituées de terre.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine, pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet), depuis Courceroy jusqu'à Montereau-Fault-Yonne. Par ailleurs, des frayères à ombre commun (liste 1) sont signalées de Couceroy à Bazoges-sur-Seine.

Bien que la bouvière soit présente dans le secteur, il est difficile de statuer quant aux possibilités de reproduction locale sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés.

A noter qu'aucune frayère à brochet, avérée ou potentielle, n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 77 - 2016-

#### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Туре	Localisation à moins de 100m	Nom
	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Oui	FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	110001267 - VALLEE DE LA SEINE ENTRE MONTEREAU ET MELZ-SUR-SEINE (BASSEE)
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	110020239, 110020230 - ZONE HUMIDE DE LA COUPEE A NOYEN, BOISEMENTS ALLUVIAUX ENTRE HERME ET MELZ- SUR-SEINE
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Oui	if03 - BASSEE ET PLAINES ADJACENTES
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
Courbes de Noyen		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
	i allillollic cultulel	Site classé	Non	

# Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

### **Enjeux écologiques 2/2**

### Espèces protégées :

Brochet, chabot et vandoise ont été recensés dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

La bouvière, la lamproie de Planer, la loche de rivière et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Courceroy.

### Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée  Présence de frayère (oui/non)  Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)		Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)	
Courbes de Noyen	possible	oui	oui	non

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées ; l'existence possible de leurs frayères, localement ou à proximité, accentue cette sensibilité. Le site est également inclus dans 4 zones d'intérêt écologique (ZNIEFF et Natura 2000).

L'intérêt de la Bassée, vaste plaine alluviale, réside dans la diversité des habitats (milieux humides et aquatiques principalement); cet ensemble fait partie des 152 zones humides d'importance nationale reconnues pour leur patrimoine naturel exceptionnel. La Bassée abrite notamment une avifaune diversifiée, dont de remarquables populations d'oiseaux nicheurs; d'autre part, c'est l'un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau d'Ile-de-France.

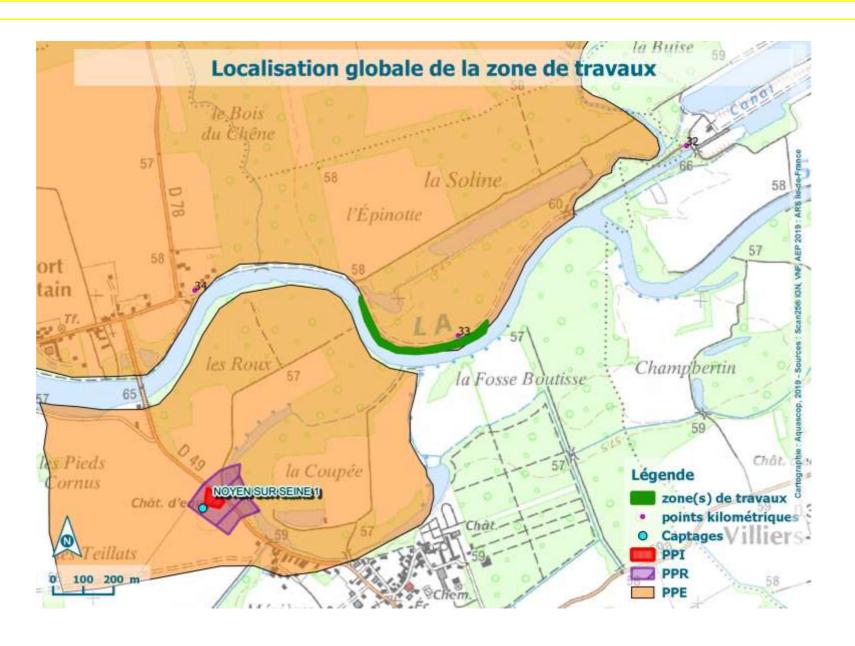
Cependant, seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Par ailleurs, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours).

La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

De même, afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet, la lamproie de Planer et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise, la loche de rivière (à partir de fin avril pour cette dernière).

### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau Risques identifiés



### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

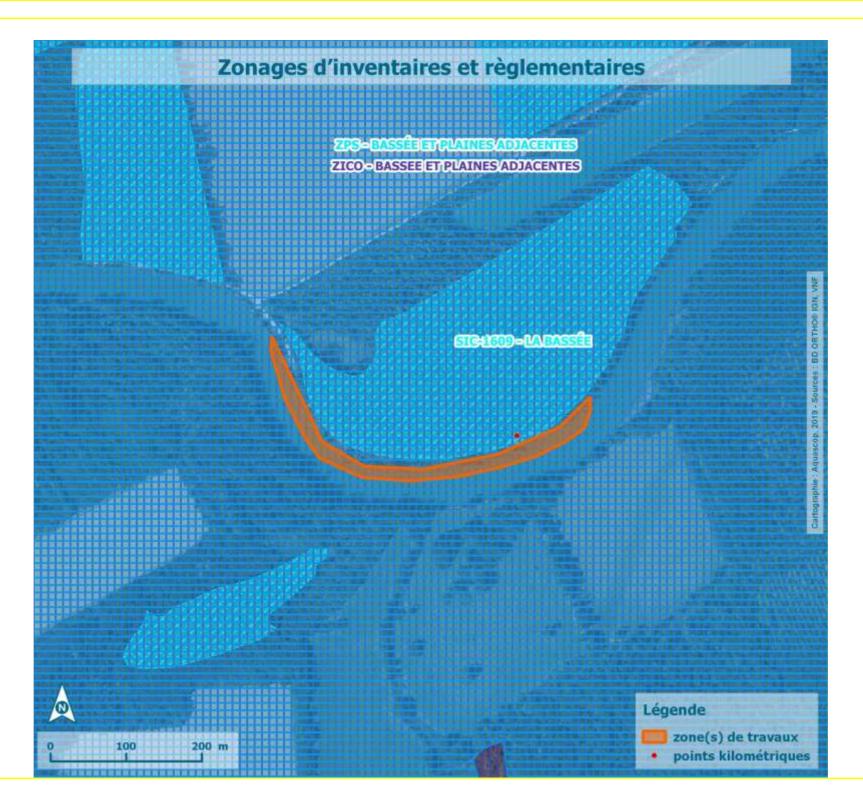
Zonages d'inventaires et règlementaires



### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires





### Lot : A UHC : n° 1 – Petite Seine

# **Mesures environnementales**

### Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,

ımes : (en m³)

500

- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

### Mesures réductrices :

Filière de gestion

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion,
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin.

# Filières de gestion

	Volui
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Installation de transit	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	

Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

### **Localisation du site :**

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517-3 des ICPE (station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes) dont le récépissé a été émis par le préfet de Seine-et-Marne le 6 août 2015.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.